

Transports

Les deux pays ont entamé la négociation d'un nouvel accord bilatéral sur le service aérien. Le Canada s'est efforcé, par ailleurs, d'empêcher que la déréglementation aux États-Unis ne porte atteinte aux intérêts canadiens en matière de transports par chemins de fer et de camionnage, et de faire échec à la prise de mesures législatives visant à étendre le contrôle réglementaire des États-Unis aux marchandises américaines passant par des ports canadiens. Enfin, les deux pays ont renégocié les droits de péage de la voie maritime du Saint-Laurent.

Extraterritorialité

Les tentatives du gouvernement des États-Unis et des organismes américains de réglementation pour exercer leur juridiction sur des personnes et des biens se trouvant sur le territoire canadien ou sur des événements qui s'y déroulent ont été une source constante de préoccupation pour le Canada. En outre, le Congrès américain a adopté des mesures législatives visant à étendre la juridiction des États-Unis au delà de leur territoire. L'étroite interdépendance des économies canadienne et américaine crée parfois des situations où la législation américaine entre en conflit avec des lois et des intérêts canadiens. Un important sujet de frictions à cet égard semble vouloir trouver une solution définitive. Il est apparu, en effet, que les procédures civiles antitrust intentées auprès de tribunaux américains par des particuliers contre des producteurs d'uranium canadiens s'acheminent vers un règlement à l'amiable. Le projet de loi C-41, déposé au Parlement en juillet 1980, vise à protéger les sociétés et les citoyens canadiens contre les décisions de portée extraterritoriale des tribunaux étrangers.

Imposition et sécurité sociale

La Convention canado-américaine de double imposition, signée en 1980, a été soumise à l'examen du Sénat américain mais n'a pas encore été ratifiée, de nouvelles négociations devant être entreprises sur des modifications visant notamment le traitement fiscal des gains en capital provenant des ventes de biens immobiliers. Au cours de la visite du président Reagan en mars, les deux pays ont signé l'Accord canado-américain sur la sécurité sociale, qui prévoit la transférabilité des prestations. Avant d'entrer en vigueur, l'accord doit être ratifié par les deux parties, ce qui, du fait de certaines difficultés techniques, ne devrait pas s'accomplir avant 1983.

Défense

Deux événements majeurs ont marqué les relations bilatérales en matière de défense : le renouvellement de l'Accord NORAD et la réaffirmation des Arrangements de partage des activités de production et de développement en matière de défense entre le Canada et les États-Unis au cours de la visite du président Reagan à Ottawa en mars. La Commission mixte